

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR
FOYER CLUB DE CHANES
modifié le 21 décembre 2021**

Pour une bonne occupation des locaux et la sécurité de tous, il est IMPÉRATIF de suivre les consignes ci-après :

CONDITIONS DE LOCATION :

Restriction d'utilisation : Cette salle ne peut être louée en soirée festive en raison de la proximité des logements. Les locations en journée doivent se terminer à 22h00.

DÉGRADATION :

Toute dégradation, même peu importante, doit être signalée en Mairie.

BRUITS :

Sont interdits tous les bruits intempestifs (cris et particulièrement les avertisseurs, etc..).

La porte donnant sur la placette doit être maintenue fermée.

Les jeux de boules sont interdits sur la placette.

MESURES DE SÉCURITÉ :

Sont formellement interdits : pétards et feux d'artifices.

CHAUFFE-EAU :

Le chauffe-eau ne doit pas être débranché, ni éteint. La vanne d'arrivée de gaz ne doit pas être fermée. Pour avoir accès à l'eau chaude, un seul geste : ouvrir le robinet.

TABLES et CHAISES :

Les chaises doivent être empilées et placées autour de la salle.

Les tables **ne seront pas retournées** les unes sur les autres.

NETTOYAGE :

Les déchets doivent être balayés correctement (bris de verres et chewing-gum) et mis dans des sacs déposés dans le conteneur placé dans la cour derrière les cuisines.

Les verres et les bouteilles en plastique doivent être déposés dans les colonnes situées vers le stade.

Après utilisation et avant remise des clés, les locaux **ET** les abords devront être laissés propres et en ordre (rangement tables et chaises, nettoyage de l'ensemble des locaux, lavage des sols, extinction lumière).

ASSOCIATIONS :

Eviter les réunions du vendredi soir lorsque la salle est louée le samedi ou le dimanche, ou alors s'engager à nettoyer avant de quitter les lieux.